

**COMMUNE DE BAYONNE**  
Département des Pyrénées atlantiques - Arrondissement de Bayonne

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2018**  
**DELIBERATION N° 20**

L'an deux mil dix huit, le huit février, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h37.

*Nombre de conseillers  
municipaux en exercice :*  
43

*Certifié exécutoire compte  
tenu du dépôt au titre du  
contrôle de légalité et de  
l'affichage en mairie le*

.....

*Le Maire*

**Présents :** M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, Mme MARTIN DOLHAGARAY, MM. AGUERRE, ESMIEU, Mme LANGLOIS jusqu'à 20h30 , MM. SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes MEYZENC à partir de 17h55 ; M. ESCAPIL-INCHAUSPE, Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET, Mme LARRE, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme WAGNER.

**Absents représentés par pouvoir :**

M. NEYS par Mme DURRUTY, Mme JUZAN par Mme DUHART, Mme LANGLOIS par M. LACASSAGNE à partir de 20h30, M. LALANNE par M. ESMIEU, Mme BRAU-BOIRIE par M. MILLET-BARBE, Mme MEYZENC par M. SOROSTE jusqu'à 17h55, Mme TAIEB par M. POCQ, M. LAIGUILLON par M. SALDUCCI, Mme CANDILLIER par M. ARCOUET, Mme BELBARAKA par M. ETCHEGARAY, M. DAUBISSE par Mme LAUQUE, Mme PICARD FELICES par Mme HERRERA LANDA.

**Secrétaire :**

M. BOUTONNET

---

*Entendu le rapport de M. Ugalde,*

**OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE** – Aide à la modernisation de la médiathèque - Demande de subvention auprès du département des Pyrénées-Atlantiques.

Dans le cadre de la modernisation de ses services et dans le but d'améliorer le service rendu aux usagers, la Médiathèque a engagé une refonte totale de son système d'information. Les deux premières étapes de ce projet se concrétisent puisque, dès le 21 juin prochain, le système de gestion courante sera activé et le portail Internet ouvrira au public. La refonte des accès à Internet pour le public (postes informatiques et wifi) et la mise en œuvre de la radio-identification – prêt et inventaire automatisés – interviendront à la suite. Par ailleurs, le programme Bilketa prévoit cette année d'importantes évolutions du portail du même nom, compte tenu des évolutions technologiques favorisant son bon fonctionnement.

Forte de ces projets structurants, la Ville a obtenu le label « Bibliothèque numérique de référence », décerné par le Ministère de la Culture. Un budget prévisionnel figurait au dossier de candidature, affichant un programme d'actions réparti sur quatre ans, soit de 2017 à 2020, s'élevait à 929 261 € HT, dont 394 633 € consacrés à la seule modernisation du système d'information de la Médiathèque et 81 100 € à l'évolution du portail Bilketa.

Pour ce projet, l'Etat, sollicité au titre de la 1<sup>ère</sup> fraction du concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales et les bibliothèques départementales de prêt, a accordé son soutien au taux de 50%, soit 464 630,45 € d'ores et déjà perçus.

Le département des Pyrénées-Atlantiques, dans son règlement d'intervention concernant le schéma départemental de lecture publique, propose également une aide à la modernisation des bibliothèques selon les conditions d'octroi suivantes :

- la présentation d'un projet étayé portant sur les modalités de la mise en œuvre, le degré d'expérimentation, les bénéfices attendus, la médiation mise en œuvre... ;
  - l'acquisition d'un logiciel ou équipement informatique professionnel, propriétaire ou libre, interopérable avec celui de la bibliothèque départementale ;
  - l'obligation de formation de l'équipe et de signature d'un contrat de maintenance de 3 ans ;
- sachant que tous les lieux de lecture d'un réseau peuvent être aidés à partir de 4 heures d'ouverture hebdomadaire.

Les montants de l'aide départementale sont de 20 % dans le cas d'un cofinancement de l'Etat avec un plafond de 50 000 € pour 250 000 € de dépenses subventionnables.

Ainsi, pour la Médiathèque, il est présenté en annexe le tableau financier des dépenses éligibles comprenant le plan de développement du système d'information, dont une partie formation du personnel, ainsi qu'un calendrier de maintenance.

Il est demandé au conseil municipal de valider ce tableau financier et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 50 000 € auprès du département des Pyrénées-Atlantiques et à signer tous les documents afférents.

*Ont signé au registre les membres présents.*

**ADOPTION A L'UNANIMITE**

Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne